

Département
Des ARDENNES

=====
ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 14.04.2023
Convocation faite
Le 05.04.2023

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le mardi onze avril à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2023, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Délibération
N°2023-04-078

Bâtiment 3R
du projet CIBOX, lot n°8 :
approbation avenant n°2
au marché n°22 MT 01 10 –
Société EIFFAGE ENERGIE
LMA

Étaient présents : MM. Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT (à partir du point n°2023-04-065), MM Claude WALLENDORFF, Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M. Richard CHRISMENT (pouvoir à M. Bernard DEKENS), M^{mes} Angélique WAUTOT (jusqu'au point n°2023-04-064), Jennifer PECHEUX (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), MM. Sébastien PAULET (pouvoir à M. Hervé FRANCOTTE) Philippe RAVIDAT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M^{mes} Laure BARBE, Laëtitia COMPAGNON (pouvoir à M. Fabien BONFILS).

M. Jean-Pol DEVRESSE, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a accepté.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Considérant la notification du marché n° 22 MT 01 10 – Lot 8, relatif à des travaux d'électricité dans le cadre de la réhabilitation d'un local industriel – friche Porcher à REVIN à la société EIFFAGE ENERGIE LMA, le 06 décembre 2022 pour un montant initial de 38 624,96 € HT soit 46 349,95 € TTC,

Vu la délibération n°2023-02-010 du 28 février 2023 approuvant la réfection du TGBT, suite à un acte de vandalisme, et concrétisée par voie d'avenant n°1 pour un montant supplémentaire de 7 639,15 € HT soit 9 166,98 € TTC, soit une plus-value au marché de 19,77 %,

Considérant la nécessité d'intégrer au lot Electricité, le remplacement de 5 nouveaux convecteurs suite au vol des anciens radiateurs existants,

Considérant le surcoût total engendré, d'un montant de 915,81 € HT soit 1 098,97 € TTC, soit une plus-value au marché de + 22,15 %,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **autorise** le Président à signer l'avenant suivant :

Avenant 2 : Travaux de dépose de support de radiateurs, et fourniture et pose de convecteurs neufs par la société EIFFAGE ENERGIE LMA

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

